

FICHE TECHNIQUE R3

CHAMPIONNAT RÉGIONAL POUSSINES 2

DATE: Jeudi 1^{er} MAI 2008

LIEU: Piscine de SARAN

1 - ENGAGEMENTS

- Les engagements des nageuses et des officiels doivent être réalisés sur EXTRANAT (www.extranat.fr) entre le 3 avril et le 16 avril 2008.
- Droits d'engagements
 - Par nageuse : 5 euros - Forfait: 15 euros
 - Les factures seront transmises ensuite aux clubs par le comité du Centre.

2 - COMPÉTITION

- La compétition comprend deux épreuves dont les modalités sont :
 - une épreuve d'improvisation ;
 - une épreuve finale de ballet.

Le détail de ces deux épreuves est donné dans l'annexe 8 du spécial règlements 2007/2008 dans les pages 232, 233 et 234.

Le club peut engager:

- plus d'une nageuse,
 - plus d'une équipe comprenant trois nageuses.
- L'ordre de passage sera établi le jour de la compétition en présence d'un représentant de chaque club. Le tirage des quatre séquences musicales se fera le matin de la compétition.
 - Récompenses: Des médailles seront remises aux trois premières équipes pour l'épreuve de ballet et aux trois premières nageuses pour l'épreuve d'improvisation.
 - Résultats
 - Ils seront affichés dans la piscine et seront consultables sur le site de la FFN (www.ffnatation.fr) dès que possible.

→ Composition du jury:

- un juge arbitre A ou B,
- un vice arbitre de catégorie B minimum éventuellement,
- 5 ou 7 juges de catégorie B au minimum. Si effectif suffisant, il peut y avoir deux jurys (1 technique et 1 artistique),
- un(e) secrétaire licencié(e) FFN,
- une déléguée aux nageuses,
- un chronométrateur.

3 - PROGRAMME

1 ^{er} mai 2008	Ouverture des portes	8H30
Matin	Ecoute des musiques tirées au sort	9H45
	Epreuve d'improvisation	10H
	Epreuve de ballets	12H00

4 - CHARGES AFFÉRENTES AU COMITÉ DU CENTRE

Le comité du centre:

- assure la reprographie des programmes (1 par club ou équipe + jury),
- fournit les récompenses prévues par le règlement,
- désigne le juge arbitre,
- fournit le matériel de reprographie et de sonorisation portable si besoin. Dans ce cas, l'indemnité forfaitaire sera diminuée de moitié.
- fournit les carnets de juge et les marques pour les figures.

5 - CHARGES AFFÉRENTES AU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur

- fait les demandes d'installations auprès de la municipalité et règle la location s'il y a lieu,
- assure la couverture auprès de la presse locale,
- assure la reprographie des résultats (1 par club + 4 au comité du centre),
- fournit les personnes nécessaires au secrétariat (dont le secrétariat informatique),
- fournit les rafraîchissements pour le jury et le vin d'honneur,
- met en place:
 - tables, chaises en nombre suffisant,
 - podium pour la remise des récompenses,
 - sonorisation complète avec lecteur CD et micro de qualité,
 - micro informatique et imprimante,
 - photocopieuse,
 - sifflet,
 - crayons,
 - calculatrice.